

16.10.2009

Rapport de la COUR DES COMPTES EUROPÉENNE soutient la position de l' EMB

"Les instruments de gestion du marché du lait et des produits laitiers ont-ils atteint leurs principaux objectifs?"

Dans un rapport publié hier répondant cette question, la Cour des comptes européenne montrait des analyses et des recommandations concernant la politique du secteur laitier, qui confortent la position de l'European Milk Board (EMB). "Le rapport de la Cour des comptes européenne indique clairement, que des mécanismes effectifs à la régulation du volume laitier sont nécessaires sur le marché européen", dit Romuald Schaber, président de l'EMB.

Éléments du rapport de la COUR DES COMPTES EUROPÉENNE, 15.10.09

"S'agissant de l'équilibre du marché, la Cour conclut que les quotas laitiers ont limité efficacement la production, mais que leur niveau s'est avéré longtemps trop élevé par rapport aux capacités du marché à absorber les excédents."

"La Cour recommande de continuer à superviser l'évolution du marché du lait et des produits laitiers pour éviter que la libéralisation du secteur ne conduise à la réapparition d'une situation de surproduction. À défaut, l'objectif de la Commission de s'en tenir à un niveau de régulation minimal, du type filet de sécurité, pourrait rapidement s'avérer impossible à respecter."

"Par rapport à l'objectif de stabiliser les prix, la Cour constate que le prix nominal du lait à la production a peu varié durant la période 1984-2006, comparativement à la période ayant précédé l'instauration des quotas. En revanche, en monnaie constante, le prix du lait à la production a connu une érosion continue depuis 1984."

"La concentration des entreprises de transformation et de distribution ne doit pas placer les producteurs de lait dans une situation de preneurs de prix (price takers), et ne doit pas limiter la possibilité pour les consommateurs finals de bénéficier équitablement des baisses de prix."

„En conséquence, il incombe à la Commission et aux États membres d'orienter en priorité leurs efforts vers la satisfaction des besoins du marché domestique européen et, complémentairement, vers la production de fromages et d'autres produits à haute valeur ajoutée exportables sans aides budgétaires.“

[Rapport de la Cour des comptes européenne](#)

[<<< back](#)